

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF478

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa vise à réduire de 100 millions d'euros les ressources affectées à CCI France.

Cette baisse de ressources qui fait suite aux nombreuses ponctions de ces dernières années sur les réseaux consulaires est inacceptables.

C'est pour cette raison que cet amendement en propose la suppression.